

Accompagner les familles réfugiées en processus de réunification familiale : pistes d'intervention psychosociales et communautaires

Myriam Richard
Doctorante, École de travail social,
Université de Montréal

Webinaire SHERPA
22 février 2024



01 Problématique



Crédit: Conseil canadien pour les réfugiés



Faire famille en contexte de refuge

- Les familles peuvent être fragmentées, détruites et dispersées.
(Bélanger et Candiz, 2020; De Haene et Rousseau, 2020; Geoffrion, 2021)
 - Les familles peuvent aussi être repensées et reconstruites: diversité des façons de faire famille et hétérogénéité de leurs besoins (Denov et Shevell, 2019).
 - Le processus de réunification familiale: un point tournant, un moment clé qui va en partie définir ce que le futur pourra être (Rousseau et al., 2001).
-

Accompagner les familles en processus de réunification

- Être réuni.e.s.: un besoin prioritaire des personnes qui affecte grandement le succès de leur établissement (Choummanivong et al., 2014; Rousseau et al., 2001; Vatz Laaroussi et Bolzman, 2010).
 - Nécessité d'intégrer les relations transnationales et enjeux liés dans nos interventions (De Haene et Rousseau, 2020; Merry et al., 2023):
 - Parentalité transnationale, réunification familiale, conflits et pressions familiales, intervention avec les membres de la famille à l'étranger, recours aux soins transnationaux
-

Le droit à la vie familiale reconnu, mais très souvent bafoué

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
(Article 16)

Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966)
(Article 10)

Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951)
(Article 12)

Convention pour l'élimination de toute les formes de discrimination envers les femmes (1979)
(Articles 9, 16)

Convention des droits de l'enfant (1989)
(Articles 9, 10, 20, 21, 22)

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)
(S.C. 2001, c. 27)

3 (1) En matière d'immigration, la présente loi a pour objet :

[...]

d) de veiller à la réunification des familles au Canada;

Qui peut être inclus dans la famille d'une personne réfugiée en vertu du système d'immigration canadien ?

- Demandeur.euse principal.e (DP)
- Époux/épouse ou conjoint.e de fait
- Enfant à charge du DP (moins de 22 ans qui n'a pas de conjoint.e)
- Enfant à charge de l'enfant à charge du DP
- Enfant à charge du/de la conjoint.e du DP
- Enfant à charge de l'enfant à charge de/de la conjointe du DP

ATTENTION

Tous les membres de la famille doivent être déclarés dans la demande, même s'ils ou elles n'accompagnent pas le/la demandeur.euse principal.e.

« En contrôlant les frontières familiales, l'État
contrôle ses propres frontières. »

(Welfens et Bonjour, 2021, p. 227)



Délais de traitement moyens de 39 mois (Gervais, 2021)

- Près de 70 000 demandes de résidence permanente en attente en date de janvier 2022 (43 000 au Canada + 26 500 membres de la famille à l'étranger) (CCR, 2022)
- Des seuils annuels autour de 25 000 personnes pour les personnes protégées au Canada et les personnes à charge à l'étranger



Délais plus longs et preuves supplémentaires exigées pour les familles dont le dossier est traité dans un bureau en Afrique
(CCR, 2021, 2022; Joly et al., 2016)

02 Le cadre de la thèse





Expériences vécues de séparation et de réunification

Un événement biographique qui inscrit les **facteurs structurels et bureaucratiques** inhérents à la migration de refuge dans l'histoire intime et la vie quotidienne des familles réfugiées transnationales ainsi que dans l'espace intersubjectif de l'intervention (psycho)sociale.

(Ahmed, 2010; Espiritu, 2003; Espiritu et Duong, 2018; Geoffrion, 2021; Merla et Smit, 2023)

Ex.: Lois, politiques et programmes migratoires; systèmes d'oppression (impérialisme, racisme, sexisme, islamophobie, transphobie, etc.); conflits armés, persécutions individuelles, familiales et collectives; etc.

« Feelings might be how structures get
under our skin. »

(Ahmed, 2010, p. 216)



OBJECTIF

- Étudier les expériences de séparation et de réunification de familles réfugiées transnationales au Québec/Canada et des membres de leur famille ailleurs dans le monde
- **Identifier les conditions qui facilitent et qui compliquent le fait de « faire famille » au-delà des frontières.**

MÉTHO

15 entretiens de storytelling familial:

- 10 personnes ayant mené les démarches de réunification
- 1 personne qui ne souhaitait pas initier ces démarches
- 4 membres de la famille au Québec et ailleurs dans le monde (RDC, Lesotho)

16 entretiens avec des professionnel.le.s qui accompagnent les familles:

- 12 intervenant.e.s psychosociaux.les et communautaires
 - 4 informateur.rice.s-clés
-

03

**Les conditions
qui
complexifient
et qui facilitent
les expériences
de séparation et
réunification**

**Biographiques
et de la vie
quotidienne**

Bureaucratiques

Intervention

Structurelles

BIOGRAPHIQUES ET VIE QUOTIDIENNE

Éléments complexifiants

Parents

- Émotions difficiles : sentiment de culpabilité, stress, anxiété, dépression
- Maux physiques
- Inquiétudes pour les membres de la famille au pays
- Pressions financières des proches pour le soin des enfants à distance
- Monoparentalité réelle ou situationnelle/de facto

Enfants

- Émotions difficiles : sentiment d'abandon, colère, révolte, rejet, tristesse, peur
- Enfants à risque, laissés à eux-mêmes, qui subissent parfois des maltraitances ou de la négligence par les personnes à qui ils sont confiés pendant la séparation
- Adaptation difficile à l'arrivée
- **Enfants adultes**: Sentiment de responsabilité envers parents âgés restés au pays, volonté de les parrainer

Cellule familiale

- Silences, non-dits
- Conflits
- Séparation-réunification-séparation

BIOGRAPHIQUES ET VIE QUOTIDIENNE

Éléments facilitants

- Maintien du lien pendant la séparation
 - Soutien parental des enfants à distance
 - Entraide au sein de la famille (notamment par les proches au Québec)
 - Transmission de valeurs familiales et d'une philosophie de vie qui aident à faire face aux difficultés
-

INTERVENTION

Éléments complexifiants

Familles

- Perception du soutien et du pouvoir de l'intervenant.e
- Difficulté d'accès à un avocat/conseiller en immigration
- Incompréhension du contexte culturel/familial de la part de certain.e.s intervenant.e.s
- Stéréotypes, discrimination, profilage racial

Intervenante.s

- Difficulté à mettre des limites, dilemmes éthiques et émotions fortes
- Manque d'information, de ressources et de formation spécifiques sur la réunification des personnes réfugiées
- « Trou de service » pour les familles post-réunification

04 Éléments facilitants et pistes d'action pour l'accompagnement des familles



Pendant la séparation: initiatives de soutien existantes

- **Accompagner les parents à répondre à certaines questions de leur entourage ou leur expliquer les démarches migratoires**

« Parce que la culpabilité est intense, surtout de leur faire un petit peu de psychoéducation, puis de leur expliquer que c'est important de dire la vérité à ton enfant. Mais en même temps, il faut que ça soit adapté à son âge, à son développement cognitif. Qu'est-ce que tu peux dire à un enfant de 5 ans versus si ton enfant a 11 ans, tu ne vas peut-être pas lui expliquer la vérité de la même façon, tu vas toujours lui dire la vérité, c'est juste que tu vas l'adapter.

Parce que des fois la culpabilité est tellement intense qu'ils vont dire « on va se voir bientôt, on attend que l'hiver soit fini parce qu'il fait trop froid là, quand l'hiver va être fini tu vas pouvoir venir ». Mais non ils n'ont pas encore de date d'audience là! Donc autant il faut que l'intervenant projette, donne des informations réalistes, il faut aussi que les parents ou les conjoints informent les membres de leur famille de même, avec la même transparence. »

(Frédérique, psychothérapeute, Montréal)

Pendant la séparation: soutien psychosocial à travers les formalités bureaucratiques

Donc, c'est comme je disais, les deux chapeaux, c'est quand la personne tombe dans une période vraiment de détresse par rapport à ça puis elle fait appel à nous souvent, bien à moi en tout cas, on va parler de ça. **On va parler de ce qui est vécu, c'est quoi les difficultés, tout ça, puis souvent on va écrire un message à Immigration pour expliquer les impacts sur la personne puis demander un suivi de la demande.**

Puis même si on sait que ça ne donne pas toujours quelque chose de le faire, ça fait que la personne se sent quand même un peu apaisée après, parce qu'on a tenté quelque chose. Puis des fois, ça donne... des fois on a une réponse après un mois aussi, fait que des fois il y a des résultats vraiment concrets qui aident aussi la personne que son dossier avance. **Mais c'est vraiment quelque chose très, très, très, très récurrent et fréquent.**

(Mariane, intervenante communautaire, Montréal)

Pendant la séparation: intervention transnationale

“Avec une famille, ce que j'ai fait, c'est que celle qu'il y a les **2 filles ados en Inde, puis que leur situation est compliquée avec la grand-mère. À tous les 2-3 mois, je parle à la grand-mère pour essayer de la calmer**, parce qu'elle fait vraiment de l'anxiété, puis elle a l'air de somatiser beaucoup, beaucoup. **J'avais dit aussi aux filles de commencer à faire un petit journal de bord**. Je leur avais même dit, mais elles ne l'ont pas fait, parce que ça demande beaucoup de temps, mais **je m'étais dit, une fois par semaine, moi ou ma stagiaire, on pourrait prendre un 20 minutes avec les filles juste pour qu'elles ventilent, ni avec maman ni avec grand-mère. Puis je leur avais même dit « On pourrait apprendre le français ensemble »**. Juste qu'elles se projettent un peu au Canada.”

(Anne-Marie, travailleuse sociale, Montréal)

Pendant la séparation: convoquer les absents dans le processus d'intervention

“On l’a déjà fait [intervenir avec les membres de la famille à l’étranger], mais c’est rare. C’est rare. Il faut que cette personne-là soit vraiment significative et qu’on ait l’autorisation bien sûr de la famille.

Sinon, **on le fait d'une certaine façon, parce que même quand les gens sont absents, on a des façons d'amener les gens présents à évoquer cette personne-là. Donc il fait partie du processus, même s'il est absent.** Par exemple, une famille qui est séparée qu'on va rencontrer, on va faire parler ceux qui sont présents de cette personne-là de sorte que la personne soit là d'une certaine façon. Donc oui, on parle : « **Mais qu'est-ce que lui il aurait dit ? Dans ce genre de situation là, qu'est-ce qu'il aurait fait ? Qu'est-ce qu'il aurait pensé ? Qu'est-ce qu'elle aurait pensé ?** »”

(Karidja , travailleuse sociale, Montréal)

Pendant la séparation: des initiatives à développer

- Créer des groupes d'entraide/de soutien par et pour les personnes qui vivent les séparations familiales
- « The missing bridge »: créer plus de ressources qui allient le juridique et le psychosocial
- « La ligne alternative » : continuum de services de l'arrivée des personnes au Québec jusqu'au moment où les familles sont réunifiées

Au moment des retrouvailles

“Mais ça idéalement, je trouve qu'**il aurait vraiment fallu qu'on aille 3-4 fois à la maison. À domicile ou qu'eux viennent ici, mais tout le monde ensemble.** Mais il n'y a pas beaucoup d'organismes qui le font. On devrait vraiment avoir de l'argent pour ça, parce qu'une famille qui est bien accueillie... « **Voici, vous avez votre petite sœur qui est née ici d'un autre papa. Puis ça fait longtemps que vous n'êtes pas ensemble. Puis voici maman, puis maman, ci, ça, ça. Puis les habitudes au Canada, c'est différent** ». **Que les enfants aient un espace.**”

(Anne-Marie, travailleuse sociale, Montréal)

Post-retrouvailles: le temps des réparations

" Et c'est ça donc la séparation, les explications que s'est fait l'enfant ou le mari ou la femme même parfois veut être rationnelle mais **il y a des limites à être séparé pendant 5 ans, 7 ans, il va y avoir parfois des sentiments de colère, des sentiments de ressentiment ou de culpabilité, il y a toutes sortes de choses qui vont se mettre en place même au moment de la réunification** et puis c'est des défis majeurs. Évidemment, ça c'est important de le dire **plus la séparation est longue plus le temps des réparations risque d'être proportionnel.**

(Frédérique, psychothérapeute, Montréal)

Post-retrouvailles: implication à long terme

Il y a beaucoup de familles que je connais, entre autres une qui me vient à l'esprit maintenant qui sont deux frères, chose impensable dans leur pays d'origine, ici ils ne se parlent même plus. **Ils ont une mère dont nous nous occupons – et eux c'est par, comment dire, notre voix qu'ils communiquent – dont un des frères a pris en charge la mère, mais à condition que la mère ne communique pas avec l'autre frère.** Alors le frère, celui qui a pris en charge sa mère, s'assure que sa mère est protégée de l'autre frère en la tenant loin de son fils.

Alors la mère, vous imaginez la souffrance qu'elle vit. Elle dépend de l'un, mais l'autre c'est son fils aussi. Alors ça, c'est un cas qui est très touchant. **Puis entre temps, nous, on intervient parce qu'on a vraiment la grande confiance parce qu'on a toujours été là. Parce que l'intervenant qui s'occupe de cette famille-là a été là comme un grand frère. C'est un homme assez formidable qui continue à garder, qui donne des conseils.**

(Sima, impliquée avec un organisme d'accueil de personnes réfugiées parrainées par la collectivité , Montréal)



Les intervenant.e.s: des porteur.se.s d'espoir

Soutenir les personnes à voir qu'un nouveau départ est possible et qu'on peut oser penser la transformation (Rousseau et al., 2001).

Adopter une vision ouverte de la famille basée sur les expériences des personnes concernées.

Se donner des espaces à soi aussi comme intervenant.e pour être soutenu avec ces situations souvent très difficile et déchirantes.

Ce projet a été soutenu par



ERIFARDA



Refugee **families**
belong **together**



Merci de votre attention!

Pour me joindre:

myriam.richard.1@umontreal.ca